DLP-2-4-81679790

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

Sous Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : J. THIAULT - Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presses : 528 AD

BULLETIN N° 41 - 31 MARS 1981

CEREALES

MALADIES

Le temps doux de ces derniers jours a entraîné un rapide développement de la végétation. Il est nécessaire de décider sans tarder d'une éventuelle intervention fongicide.

Blé d'hiver : Stade végétatif moyen : redressement à 1 noeud (début montaison)

Les notations réalisées au sein du réseau d'observations montrent, dans l'ensemble, un bon état sanitaire des cultures : peu de maladies du pied (piétin verse ou fusariose dans 10 % des parcelles, à de faibles niveaux), quelques taches de septoriose sur feuillage sans aucun caractère de gravité (S. tritici).

Un traitement fongicide en début de montaison vise essentiellement le piétin verse. Celui-ci se manifeste par des taches ovales brun-jaunâtre, sur gaines à la base des talles. De fines ponctuations noires peuvent également être observées sous les gaines ou sur la tige.

Une intervention au stade actuel présente un intérêt lorsque 20 % des talles sont atteintes, situation exceptionnelle cette année. Il convient donc, dans chaque parcelle, de déterminer le pourcentage de talles atteintes, en en examinant 50 (2 talles principales sur 25 pieds prélevés au hasard sur l'ensemble de la parcelle). Suivre tout particulièrement les cultures à haut risque : peuplements supérieurs à 220 pieds par mètre carré, semis de fin octobre, variétés Castan, Corin ou Talent, fortes fumures azotées, etc ...

Le traitement donne les meilleurs résultats lorsqu'il intervient quand le piétin verse se situe au niveau de la 3ème ou de la 4ème gaine. Aucune attaque profonde n'ayant encore été enregistrée, il est préférable d'effectuer l'application au stade 2 noeuds, même si le seuil de 20 % de talles touchées est déjà atteint et que la parcelle se situe en fin de redressement ou au stade 1 noeud.

Employer alors une spécialité à base de bénomyl ou de carbendazime. En l'absence de maladie sur le feuillage, l'adjonction d'une autre matière active a peu d'intérêt et ne garantit pas le maintien prolongé d'un bon état sanitaire. Un éventuel passage courant montaison est préférable si la situation l'exige.

Orge d'hiver - escourgeon : Stade végétatif moyen : 1 à 2 noeuds.

Des attaques de rhynchosporiose, parfois associée à de l'oïdium, sont constatées dans de nombreuses parcelles. Les pluies intervenues ces derniers jours risquent d'aggraver la situation.

En présence de cette maladie (taches blanchâtres à contour irrégulier et bordées d'un liseré brun-noirâtre sur feuilles), un traitement est conseillé dès le stade 1 noeud, particulièrement sur les cultures à forte densité de végétation.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Toutes les variétés de poiriers sont parvenues au stade E2 F (boutons floraux - début floraison). Le départ très rapide de la végétation et les fortes précipitations intervenues ces jours derniers les rendent très sensibles à des attaques de tavelure.

P. 179

.../...

Du fait des températures très clémentes de la dernière décade, les projections d'ascospores risquent d'être très importantes alors que les spores trouvent les conditions optimales pour la germination.

Des contaminations graves sont donc à craindre.

Il est impératif d'intervenir dès réception du bulletin avec un fongicide anti-tavelure efficace, et de renouveler la couverture fongicide dès le lessivage par les pluies.

Sur pommiers, qui ont dépassé le stade D (apparition des premières feuilles), il faut intervenir au plus tôt; la lutte contre les tavelures doit être particulièrement soignée cette année, en raison de la présence de très nombreux germes.

Remarques sur le renouvellement des traitements anti-tavelures après pluies : deux cas sont à considérer

a) la pluie intervient alors que la bouillie pulvérisée n'a pas encore "séché" sur les arbres : il suffit de quelques millimètres de pluie pour éliminer le fongicide. Un nouveau traitement est alors nécessaire au plus tôt.

b) la bouillie a eu le temps de "sécher" avant l'arrivée de la pluie : le fongicide résiste beaucoup mieux au lessivage et l'on considère qu'environ 20 à 25 millimètres de pluie au total sont nécessaires pour l'éliminer presque entièrement et obliger à refaire un traitement.

L'élimination du fongicide par les pluies est un élément important à considérer. Aussi, nous recommandons vivement aux arboriculteurs d'installer un pluviomètre près de leur verger.

En notant chaque jour la hauteur des pluies, il sera facile de déterminer le moment opportun pour effectuer un nouveau traitement.

MINEUSES DES FEUILLES

Dans les vergers très infestés l'an dernier, il est trop tôt pour intervenir. Nous indiquerons la période du début du vol.

CECIDOMYIE DES FEUILLES DU POIRIER

Cet insecte est un petit moucheron qui pond sur les jeunes feuilles et dont les asticots se nourrissent du suc cellulaire, provoquant l'enroulement et la nécrose des feuilles.

Les fortes pullulations de cet insecte peuvent provoquer un déséquilibre de l'arbre entier, car dès le mois de mai, toutes les jeunes feuilles peuvent être attaquées. Les larves étant bien protégées, la lutte est difficile, mais on doit obtenir de bons résultats par deux traitements à huit jours d'intervalle dès la fin de la floraison, avec un insecticide à base de diazinon (Basudine 20 B, Knox out 2 FM).

CHENILLES DEFOLIATRICES ET PUCERONS

Bien observer les vergers afin de déceler des populations anormalement élevées qui nécessiteraient une intervention, de préférence avec Dialiphos (Torak) ou Phosalone (Azofène ou Zolone).

FRAISIERS

MALADIE DES TACHES ROUGES

Pour lutter contre cette maladie cryptogamique fréquente dans de nombreuses parcelles de fraisiers, effectuer les opérations suivantes :

- éliminer les feuilles mortes et les anciennes feuilles présentant des taches rouges.
- effectuer deux pulvérisations, l'une au stade première feuille étalée, le seconde 2 à 3 semaines plus tard, avec Mancozèbe ou Manèbe, à 2,4 kg de M.A/ha.

.../...

TOUTES CULTURES

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la règlementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits (quel que soit l'appareil applicateur utilisé) sur :

- les arbres fruitiers ainsi que toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
- les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
- les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- Amitraze
- Bacillus thuringiensis
- Binapacryl
- Bromophos
- Bromopropylate
- Chinométhionate
- Cyhexatin
- Dialiphos
- Dicofol
- Diéthion
- Diflubenzuron
- Endosulfan
- Fenbutatin oxyde
- Phosalone
- Polychlorocamphane
- Pyrimicarbe
- Pyréthrines synergisées
- Roténone
- Tétradifon
- Tétrasul
- Toxaphène

G. PAITIER
Adjoint au Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne"

Dernière note : Bulletin n° 40 du 19 mars 1981

P180